

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 219/2019

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Rue du cheval noir et rue des colombes- HERZEELE

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 18 octobre 2019 – de Olivier VANHOUTTE – Sté RESEELEC – 32 rue Denis Papin – 62510 ARQUES.

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux de raccordements eau potable et hta, et pour des travaux de fouilles pour les raccordements basse tension / gaz sur les réseaux existants pour le lotissement le domaine des vergers, rue du cheval noir et rue des colombes ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte, rue du cheval noir et rue des colombes avec un empiètement sur la chaussée, pour la réalisation de travaux de raccordements eau potable et hta, et pour des travaux de fouilles pour les raccordements basse tension / gaz sur les réseaux existants au niveau du lotissement le domaine des vergers, à partir du 21 octobre 2019 jusqu'au 22 novembre 2019.

ARTICLE 2 : La Sté RESEELEC – 32 rue Denis Papin – 62510 ARQUES, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Del Litto, responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – [e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr](mailto:voirie.dunkerque@lenord.fr) –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – [e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- M. Olivier VANHOUTTE – Sté RESEELEC – 32 rue Denis Papin – 62510 ARQUES. - [e-mail : o.vanhoutte@reseelec.fr](mailto:o.vanhoutte@reseelec.fr).

Fait à HERZEELE, le 18 octobre 2019

Le Maire,
R.LAPORTE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 18 octobre 2019

Le Maire,
R.LAPORTE

